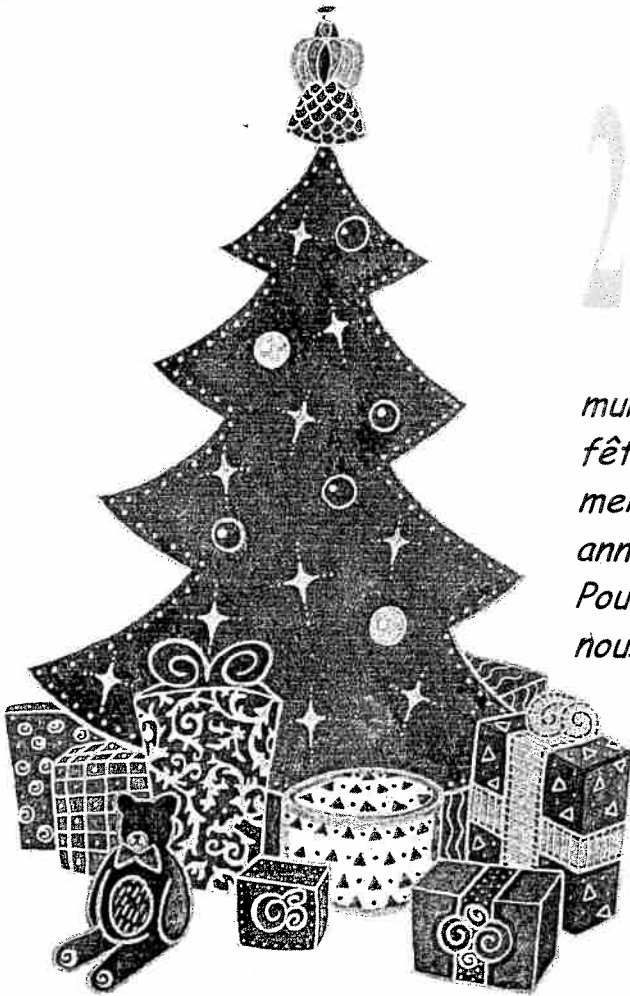


# LABBEVILLE

B.I.M N° 25

Bulletin d'Informations Municipales



2005  
2005

*Madame le Maire et le Conseil municipal vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et vous adresse leurs meilleurs vœux pour 2005; que cette nouvelle année apporte à tous bonheur et joies.*

*Pour fêter ensemble la fin 2004 et l'année 2005, nous vous proposons deux rendez-vous :*

**Le samedi 18 décembre** : les membres du CCAS rendront visite aux anciens pour leur remettre le colis de Noël.

**Le samedi 8 janvier à 17 heures** : nous vous attendons nombreux, petits et grands, au Foyer rural, pour partager la galette des rois.

*Bonne Année 2005 !*



## ETAT CIVIL

### NAISSANCE

Le 30 avril 2004

Liza TOFFIN

à Pontoise

Félicitations aux parents  
et tous nos vœux de bonheur et de prospérité au bébé.

## REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier Monsieur JOYEAU  
pour ses dons de petits matériels (éponges et abrasifs)  
vendus lors de la brocante au profit du Centre Communal  
d'Action Sanitaire et Sociale.



CROIX À BAPTISTE

XIX<sup>e</sup> siècle

Sculpteur : Baptiste

Malèze

Pierre 95310811

Cette croix sur-  
monte un socle sur  
lequel il est pos-  
sible de lire le nom  
du sculpteur et sa  
devise, « Heureux  
celui qui prête et  
qui donne. »

## RESTAURATION DU PATRIMOINE

Au cours de l'été, Monsieur NOEL a pris sur  
son temps libre pour restaurer la croix  
Baptiste et la statue de la vierge, sans frais  
supplémentaires pour la commune.

# COMMUNE DE LABBEVILLE

## CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAITS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2004

Le huit novembre deux mille quatre à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Lyne RENARD, Maire,  
Etaient présents : Mme Lyne RENARD, Mrs Jean-Marie DELIEGE, Alain GOISNARD, Pierre-Yves LE GALLOU, Jean-Marc LARSONNIER, Michel RICHARD, Mme Annie LE BLEVEC  
Absent excusé : Mr Yves SALESSY ayant donné pouvoir à madame Lyne RENARD, Mme Françoise NEU ayant donné pouvoir à Mr Jean-Marie DELIEGE  
Absent : Mr Philippe LAVALLETTE, Mr Jean-Claude LENNES  
Secrétaire de Séance : Madame Annie LE BLEVEC  
Lecture faite du précédent procès verbal du 3 SEPTEMBRE 2004 qui est accepté, tous les membres présents ont signés.

#### DECISION MODIFICATIVE N° 3

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présent,

DECIDE les virements de Crédit et ouverture de crédit suivants servant à financer l'achat du tracteur, les travaux du logement communal, de l'église (appareil de tintement), intérêts pour déblocage de fonds de l'emprunt Crédit Agricole,

Désignation	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
D 023 : Virement à la sect° d'investis	-15 983,00 E	
D 6042 : Achat presta° service sauf terra	-25,00 E	
D 61523 : Entretien de voies et reseaux	9 530,00 E	
D 661 : Charges d'intérêts	25,00 E	
D 6741 : Subv. équipt en nature	16 953,00 E	
R 7343 : Taxes sur pylônes électriques		4 000,00 E
R 7381 : Taxe add. droits de mutation		5 500,00 E
R 747 : Participations		1 000,00 E
<b>Total</b>	<b>10 500,00 E</b>	<b>10 500,00 E</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
D 2151 : Réseaux de voirie	-1 701,00 E	
D 2157-04/08 : Achat tracteur	24 107,00 E	
D 2158 : Autres matériels & outillage	-23 636,00 E	
D 231 : Immo. corporelles en cours	2 200,00 E	
R 021 : Virement de la sect° de fonct		-15 983,00 E
R 4582 : Recettes (subdiviser par mandat)		16 953,00 E
<b>Total</b>	<b>970,00 E</b>	<b>970,00 E</b>

#### DECISION MODIFICATIVE N°4

L'article 14 des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée du Sausseron lui confère la compétence en matière de voirie.

Par délibération en date du 10 février 2004 le Conseil Communautaire a désigné les voiries d'intérêt communautaire dont la charge revient à présent à la Communauté de communes.

Suite à ce transfert de compétence, il convient pour les communes adhérentes à la Communauté de communes de procéder aux écritures d'ordre suivantes concernant les voiries devenues communautaires :

Emission d'un mandat au compte 2423 « immobilisations mises à disposition d'établissements publics de coopération intercommunale » pour une somme de 429.234,36 Euros

Emission d'un titre au Compte 2151 « réseaux divers dont la collectivité est propriétaire » pour une somme de 429.234,36 Euros

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**ACCEPTE** une ouverture de crédit tant en dépenses d'Investissement au 2423 qu'en recettes d'Investissement au 2151 pour un montant de 429.235,00 Euros.

### **SOLDE DES COMPTES DE LA CAISSE DES ECOLES**

A la demande de madame le Trésorier Principal de l'ISLE ADAM, il y a lieu de prendre une délibération précisant les écritures comptables de solde des comptes de la Caisse des Ecoles ne fonctionnant plus depuis plusieurs années

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

**ACCEPTE** la sortie de l'inventaire de matériel obsolète au débit du compte 1068 par le crédit du compte 2183 pour le montant de 386,43 Euros et le solde du compte de liaison avec la commune de 0,11 Euros au débit du compte 110

### **MODIFICATION DES STATUTS ET TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL ET DE LA GESTION COMPTABLE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT D'ELEVES**

Lors de sa séance du 7 octobre 2004, le comité syndical du Syndicat Intercommunal de Transport d'Elèves a élu sa présidente et demande par courrier du 13/10/2004 aux communes adhérentes de bien vouloir se prononcer sur le transfert du siège du syndicat et la modification de ses statuts :

Madame RENARD propose au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

**ACCEPTE** le transfert du siège du Syndicat Intercommunal de Transport d'Elèves en mairie de l'Isle Adam. et les modifications à apporter aux articles 2, 3, et 15 des statuts du Syndicat (document annexé à la délibération)

### **DESIGNATION D'UN REFERENT « INFORMATIQUE » ET D'UN REFERENT « ENFANCE » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU SAUSSERON**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le président de la Communauté de Communes de la Vallée du Sausseron par courrier en date du 29 octobre dernier demande à chaque commune adhérente de bien vouloir désigner un référent « Informatique » et un référent « Enfance »

Le Conseil Municipal ayant délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**NOMME** monsieur Jean-Marc LARSONNIER référent «informatique »et madame Annie LE BLEVEC référent «enfance »auprès de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron.

### **TRAVAUX DE CONFORMITE ELECTRIQUE POUR LA CANTINE (VIREMENT DE CREDIT)**

Aucune proposition n'a été déposée en mairie, à ce jour, le sujet est porté à l'ordre du jour d'une prochaine séance de conseil municipal

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 H 10





# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU SAUSSERON

## GESTION DES ORDURES MENAGERES

Le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères gérées par le SMIRTOM du Vexin (syndicat mixte intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères) augmente d'une façon importante entraînant une augmentation des impôts locaux.

Le 1<sup>er</sup> novembre la collecte a été réorganisée pour limiter les coûts d'exploitation. Il est apparu que les bennes de tri sélectif n'étaient pas suffisamment remplies pour justifier le maintien du type de ramassage mis en place.

Pour répondre aux questions que vous pourriez vous poser, voici des extraits de la lettre adressée aux communes de la Communauté par son Président Marc Giroud.

1. La Communauté de communes assume à présent la compétence « ordures ménagères » qui lui a été transférée par chacune des communes. Pour assurer cette charge, la Communauté a repris l'organisation préexistante, c'est-à-dire l'adhésion au SMIRTOM et à la déchetterie d'Osny pour Labbeville.
2. La Communauté, pour financer l'ensemble de ces services, perçoit dorénavant, en lieu et place des communes, la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Depuis 2003, la Communauté répercute la totalité des coûts de gestion des ordures sur cette taxe, qu'elle perçoit par zones afin de coller le plus exactement possible au coût du service qui diffère pour chaque commune. Cette taxe apparaît sur votre Taxe d'habitation.
3. Le coût global par habitant (collecte, traitement et déchetteries) a évolué ainsi au cours des dernières années :

#### Smirtom du Vexin

1997 : 38,57 € par habitant et par an

1998 : 42,84 €

1999 : 45,28 €

2000 : 46,19 €

2001 : 45,73 € (introduction du tri sélectif)

2002 : 43,75 €

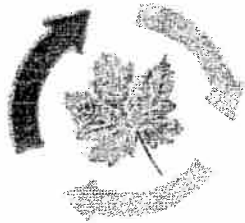
2003 : 46,50 € (+ 6,3 %)

2004 : 51,07 € (+ 9,8 %)

4. L'adhésion des habitants au tri sélectif est un facteur d'économie : toute erreur de tri entraîne un surcoût. A ce sujet, lisez attentivement le bulletin du SMIRTOM régulièrement distribué dans vos boîtes aux lettres.
5. Le coût du service de collecte et de traitement des ordures ménagères connaît une pression à la hausse que le Smirtom aura beaucoup de mal à contenir. Le volume de déchets produit par chacun d'entre nous ne cesse d'augmenter, le coût du ramassage ne baisse pas (salaire des éboueurs notamment), le coût d'enfouissement ou d'incinération ne cesse de s'élever du fait des contraintes environnementales. Nous ne sortirons de cette spirale haussière que par le développement de l'éco-citoyenneté : diminution des emballages, amélioration des performances du tri sélectif, compostage...  
Le parc naturel régional – notamment par sa nouvelle Charte – encouragera les comportements citoyens qu'il nous faudra en permanence développer.







**SMIRTOM**  
DU VEXIN

## Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Vexin

SIEGE : MAIRIE DE VIGNY  
4, RUE BEAUDOUIN - 95450 VIGNY  
TEL. : 01 30 39 21 20 - FAX : 01 30 39 22 05  
e-mail : smirtomduvexin@free.fr

**RAPPEL**

Conformément à la décision du Conseil Syndical du 5 juillet 2004, la collecte des objets encombrants est limitée à 1 m<sup>3</sup> par habitation, comme cela a été indiqué dans la « Feuille de Tri n° 10 ».

### COLLECTE DES ENCOMBRANTS CALENDRIER 2005

**Jeudi 3 mars**  
**Jeudi 2 juin**  
**Jeudi 3 novembre**

### AVIS

Nous avons remarqué à plusieurs reprises que les abords de l'église étaient souvent envahis par divers détritiques, surtout à l'emplacement où les riverains déposent chaque semaine leurs poubelles.

Il est inadmissible que des personnes abandonnent sur le sol bouteilles et emballages divers ; les éboueurs n'ont pas pour tâche de ramasser ce qui traîne à droite et à gauche sur le sol.

Ainsi, dans la semaine du 21 au 27 novembre, les personnes qui ont traversé le village ont pu admirer sur le muret derrière l'église un seau rempli de bouteilles auprès duquel avait été déposé un balai : quel spectacle !

Malheureusement, ce n'est pas le seul cas dans le village : autour de la benne à verre située près du jeu de boules, il y a trop souvent de nombreux détritiques de toutes sortes. Ayons, chacun d'entre nous, le geste citoyen.



Ministère de l'Équipement, des Transports,  
de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer



Paris, le 30 novembre 2004

# communiqué

Le Ministère des Transports tient à démentir formellement une rumeur actuellement diffusée sur internet concernant la validité des modèles de permis de conduire.

Contrairement aux informations diffusées, tous les titres délivrés - quelque soit le format et les mentions figurant sur le premier volet - sont et resteront valables après le 31 décembre 2004.  
Aucun changement n'est à signaler dans ce domaine.

---

Contacts presse DSCR : Mme Montagu-Dardaine 01 40 81 80 33  
Mr Fougère 01 40 81 81 85

---



## **BROCANTE DE LABBEVILLE : 17 OCTOBRE 2004**

Le dimanche 17 octobre, ma première brocante en tant qu'exposant ; et quelle expérience ! Les membres du Foyer rural, très actifs dans notre village m'ont donné envie de participer et m'ont permis ainsi de passer une excellente journée malgré les intempéries.

Cette année, la brocante accueillait 26 exposants, tous satisfaits semble-t-il par l'accueil du Président du Foyer rural et par la convivialité de l'équipe du foyer qui a déteint sur l'ensemble de la brocante : des exposants chaleureux même s'ils étaient plutôt trempés, des visiteurs souriants qui ont animé notre village... visiteurs d'ailleurs et aussi habitants de Labbeville et certains d'entre eux nouveaux arrivants.

Aussi, face à la dynamique des membres du Foyer rural, j'ai envie d'exhorter les « gens de bonne volonté » - toutes générations confondues - à participer activement à la vie du village : en venant donner un coup de main de temps en temps à l'équipe du Foyer, ainsi que le préconisait Madame le Maire dans un bulletin municipal, cela permettrait d'apporter de nouvelles idées pour diversifier les activités.

Annie LE BLEVEC

**ATTENTION : EN RAISON DES FETES DE FIN D'ANNEE,  
LE SECRETARIAT DE LA MAIRIE SERA FERME  
LES LUNDIS 27 DECEMBRE ET 3 JANVIER**